

CONTINUITÉ DE L'ACTIVITÉ ET MESURES DE PRÉVENTION CONTRE LE COVID-19

FICHE DOCUMENT UNIQUE (DU)

3 avril 2020

Le document unique est **obligatoire** depuis novembre 2001 pour toutes les entreprises ayant au moins 1 salarié.

L'administration considère qu'il doit être **mis à jour** du fait de **l'épidémie actuelle liée au virus COVID-19**.

Les inspecteurs du travail contrôlent ce point.

QU'EST-CE QUE LE DOCUMENT UNIQUE ?

Le DU est un **outil réglementaire** (Code du travail Art. R4121-1) et **opérationnel** permettant de conserver une **traçabilité des risques** de l'entreprise et **des mesures de prévention** instaurées. Il assure la fiabilité et la transparence des résultats de l'évaluation des risques professionnels.

Toute activité génère des risques mécaniques, physiques, chimiques...

⇒ **Des définitions dans le contexte actuel :**

Le RISQUE de tomber malade survient lors d'une **EXPOSITION** à un **DANGER**.

Le DANGER en l'espèce est une **personne contaminée ou un support contaminé par le coronavirus**.

L'EXPOSITION est :

- Un contact direct à moins de 1 mètre lors d'une toux, d'un éternuement avec une personne contaminée.
- Un contact des mains avec un support contaminé ET un contact de la main contaminée avec une des portes d'entrée du virus (nez, bouche, yeux).



QUEL MODÈLE ?

Aucun modèle de DU n'est imposé par le Code du travail, ce dernier **doit être adapté à l'entreprise**, à son activité et à ses risques professionnels.



QUI LE RÉDIGE ?

L'employeur, seul, a la charge de la rédaction de ce document.

QUELLE EST SA FINALITÉ ?

L'intérêt essentiel du document unique est de permettre de définir un programme d'actions de prévention découlant directement de l'évaluation des risques. L'objectif principal est de réduire le nombre et la gravité des accidents du travail et des maladies professionnelles.

CONTINUITÉ DE L'ACTIVITÉ ET MESURES DE PRÉVENTION CONTRE LE COVID-19

Fiche Document Unique (DU)

COMMENT PUIS-JE ACTUALISER LE DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES ?

Voici des exemples de situations de travail avec des mesures de prévention associées.
La cotation appartient à chaque entreprise en fonction de leur niveau d'exposition et de leurs mesures de prévention.
Nous restons à votre disposition pour toutes précisions complémentaires.

TABLEAU D'ÉVALUATION DES RISQUES LIÉS À L'EXPOSITION AU VIRUS COVID-19 (Liste non exhaustive)

Type de risque	Danger	Zones	Situation dangereuse	Domage	Mesures de prévention	Cotation
Risque biologique	Personne contaminée	Voies de circulation, poste de travail, lieux communs...	Etre en présence d'une personne potentiellement infectée	fièvre, toux, insuffisance respiratoire	Distance de sécurité d'au moins un mètre à respecter. Limitation de la présence simultanée de salariés dans un même espace. Interdiction de se serrer la main et de se faire la bise. Organisation des équipes pour réduire le personnel présent en même temps sur le site sur le site. Organisation des horaires de pause.	A coter
Risque biologique	Surface contaminée	Poste de travail, lieux communs	Etre en contact avec une surface contaminée	fièvre, toux, insuffisance respiratoire	Affichage des consignes sur les gestes barrières. Affichages des consignes sur le lavage des mains. Mise à disposition de gel hydroalcoolique. Nettoyage et désinfection régulière des surfaces (tables, poignées, interrupteurs.), des machines (pupitre de commande, ...), des outils.	A coter
Risque biologique	Virus	Tout le site	Ne pas proposer les bonnes mesures de prévention et protection	fièvre, toux, insuffisance respiratoire	Réception d'éléments de veille sanitaire par le gouvernement, la CSM Haute-Savoie, le SNDEC et le CETIM. Recherche active d'infos sur les situations dans d'autres entreprises.	A coter
Risque biologique	Virus	Zone de réception, Zone courrier	Etre en contact avec un prestataire extérieur ou avec un objet contaminé	fièvre, toux, insuffisance respiratoire	Consignes spécifiques chauffeurs et prestataires. --> Voir sur le site du ministère du travail* Gel hydroalcoolique à l'entrée du site. Report de toutes les prestations non essentielles.	A coter
Stress	Travail isolé	Télétravail	Travailler sans contact avec sa structure	déprime, dépression	Diffusion d'un annuaire des téléphones internes et portables. Réunion d'équipe par audio ou visioconférence, avec fiche pratique de connexion en ligne, le cas échéant fonctionnement d'applications dédiées (visio-conférence) ; Planification de rendez-vous à distance par entité.	A coter
Stress	Méconnaissance du virus	Tout le site	Travailler sans connaître les mesures prises pour la gestion de l'épidémie	angoisse	Information et sensibilisation à l'aide d'affichage, de face à face, de réunion collective.	A coter

*<https://travail-emploi.gouv.fr/actualites/l-actualite-du-ministere/article/coronavirus-covid-19-fiches-conseils-metiers-pour-les-salaries-et-les>

CONTINUITÉ DE L'ACTIVITÉ ET MESURES DE PRÉVENTION CONTRE LE COVID-19

Fiche Document Unique (DU)

EXEMPLE D'UN DOCUMENT UNIQUE PRÉSENTANT LA MISE A JOUR AU COVID-19 (Liste non exhaustive)

Mise à jour le : Indice : Pilote :	Cotation
Risque de chute de plain-pied	NC
Risque de chute de hauteur	NC
Risque lié à la manutention manuelle	NC
Risque lié à la manutention mécanique	NC
Risque lié à la circulation interne	NC
Risque lié aux effondrements et chutes d'objet	NC
Risque liés aux machines et aux outils	NC
Risque et nuisance liés au bruit	NC
Risque lié aux produits, aux émissions et déchets	NC
Risque d'incendie, d'explosion	NC
Risque lié à l'électricité	NC
Risque lié à l'éclairage	NC
Risque lié à l'utilisation d'écran	NC
Risque lié aux ambiances climatiques	NC
Risque lié au manque d'hygiène	à côter
Risque lié à l'intervention d'une entreprise extérieure	à côter
Risque routier	NC
Risque lié au stress	à côter
Risque biologique	à côter

NC-Non concerné par la mise à jour

A : Non significatif B : faible C : Moyen D : Significatif - : Sans objet